

Annexe IV

IMPORTATIONS

Pays déclarant : **SENEGAL**

Point de contact national : Ministère des Forces armées – Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre – Téléphone : +221 77 529 80 56 - 00 221 33 823 20 55- Téléphonie : 00 221 33 823 20 55
Email : amadou-ousmane.ba@gendarmerie.sn / dircelmfa@armee.sn
(Organisation, Division/Section, téléphone, télécopie, courriel) (À L'USAGE EXCLUSIF DU GOUVERNEMENT)

Année civile : 2023

A	B	C	D	E	Observation	
	<i>État(s) EXPORTATEURS(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes de petit calibre	Israel	400	Israel		Pistolet automatique RAMON 9MM EMTAN	
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique						
2. Fusils et carabines	France, Crèce	05	Italie		BERETTA HELLAS, EUROPARM	
3. Pistolets-mitrailleurs						
4. Fusils d'assaut	Israel	2330	Israel		Fusil EMTAN	
5. Fusils-mitrailleurs						
6. Autres	USA	1836	USA		Fusils AM15	
Armes légères						
1. Mitrailleuses lourdes						
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	Chine, France	100 NARG 20 LBD	Chine, France		NARG 38 MM LBD 40 MM	
3. Canons antichars portatifs						
4. Canons sans recul						
5. Lance-missiles et lance-roquettes antichars portatifs						
6. Mortiers de calibre inférieur à 75 mm						
7. Autres	Chine	200 NARM 78 LG	Chine		NARM 6 COUPS LG 6 TUBBES 64MM	

Critères nationaux en matière de transferts :

- ^a Les formulaires types offrent la possibilité de notifier uniquement des quantités globales sous la catégorie armes légères et de petit calibre et leurs sous-catégories, conformément aux descriptions données au paragraphe 105 du rapport. Voir les Directives pour la notification des transferts internationaux au Registre des armes classiques de l'ONU pour des renseignements détaillés sur la notification des armes légères et de petit calibre.
- ^b Les catégories mentionnées dans le formulaire de notification ne constituent pas une définition des « armes légères » et « de petit calibre ».
- ^c Ce formulaire permet de fournir des informations sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre conformément à la recommandation formulée au paragraphe 105 du rapport.

Annexe V : Notification portant la mention « Néant » pour la formule « sept plus une »

Notification portant la mention « Néant »

Le Gouvernement de la République du Sénégal confirme qu'il n'a pas exporté de matériel relevant des sept catégories du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies, ni d'armes légères et de petit calibre, au cours de l'année civile 2022, et soumet donc une notification portant la mention « Néant ».

Point de contact national

(À L'USAGE EXCLUSIF DU GOUVERNEMENT) :

Ministère des Forces armées – Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre

Email : amadou-ousmane.ba@gendarmerie.sn / dircelmfa@armee.sn

(Organisation, Division/Section,

Téléphone : +221 77 529 80 56 - 00 221 33 823 20 55- Téléphonie : 00 221 33 823 20 55 Email : amadou-ousmane.ba@gendarmerie.sn / dircelmfa@armee.sn

téléphone, télécopie, courriel)